

Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information

DOSI CAMPUS TIMONE
Faculté de Médecine, BP Rouge, 3^e étage
27 bd Jean Moulin, 13005 Marseille

N/Réf. : DOSI/Timone/AB-20140121
Dossier suivi par : Alain Berthon
Tél : 04 861 36 948
dosi-campus-timone-contact@univ-amu.fr

Marseille, le mardi 21 janvier 2014

**NOTE À L'ATTENTION DES INTERVENANTS
DANS LES SALLES PÉDAGOGIQUES**

L'ouverture de session sur les postes de travail des salles pédagogiques requiert de disposer d'un compte AMU.

Tous les personnels gérés par l'Université d'Aix-Marseille, et tous les étudiants inscrits à l'Université d'Aix-Marseille disposent d'un compte personnel nominatif.

Ce compte personnel nominatif donne accès aux ressources numériques d'AMU, notamment via l'ENT, et il permet également d'ouvrir une session sur les postes des salles pédagogiques.

COMMENT FAIRE POUR OBTENIR VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION ?

Si vous êtes personnel universitaire

Les personnels arrivés dans l'établissement depuis le 19 octobre 2013 ont normalement obtenu leurs identifiants en suivant la procédure d'activation de leur compte dans l'application **SESAME** (<https://sesame.univ-amu.fr>).

Si vous ne connaissez pas votre identifiant, vous pouvez le retrouver depuis l'application **SESAME** à l'adresse suivante : <https://sesame.univ-amu.fr/RechIdent.php>

En cas d'oubli de votre mot de passe, présentez-vous à la DOSI Campus Timone (coordonnées en en-tête), muni d'un justificatif d'identité ; un nouveau mot de passe vous sera remis.

Pour plus d'informations, référez-vous à la Documentation Utilisateur Dynamique (DUD) dans l'ENT (mot clé : *mot de passe*) notamment [Procédure d'activation d'un compte AMU personnel](#).

Si vous êtes étudiant

Les étudiants de l'Université d'Aix-Marseille obtiennent leurs identifiants initiaux lors de leur première inscription à l'établissement. Ceux-ci sont indiqués sur le certificat de scolarité qui leur est remis à cette occasion.

Avant de pouvoir utiliser votre compte, celui-ci doit être activé via l'application **SESAME** (<https://sesame.univ-amu.fr>).

En cas d'oubli de votre mot de passe, celui-ci pourra être réinitialisé depuis l'application **SESAME**,
→ Mot de passe oublié

Pour plus d'informations, référez-vous à la Documentation Utilisateur Dynamique (DUD) dans l'ENT (mot clé : *mot de passe*) notamment [Votre compte étudiant AMU : questions fréquentes](#).

Si vous n'êtes ni personnel universitaire ni étudiant

Vous devez demander la création d'un compte temporaire qui pourra uniquement servir à ouvrir une session sur les postes de travail des salles pédagogiques (pas d'accès à l'ENT, ni au réseau sans-fil de l'établissement).

Prévoyez de vous présenter avant votre intervention dans les salles pédagogiques à la DOSI Campus Timone (coordonnées en en-tête), muni d'un justificatif d'identité. Les identifiants de votre compte temporaire vous seront remis contre signature d'une feuille d'émargement prévue à cet effet.

Les comptes temporaires ont une durée de vie maximale de 60 jours.

COMMENT DEMANDER L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL SPÉCIFIQUE ?

Lorsqu'un logiciel est nécessaire dans une salle pédagogique pour un cours ou une formation, vous devez effectuer une demande d'installation selon le processus décrit ci-dessous. Dans le cadre de l'harmonisation des services fournis par la DOSI, cette procédure sera amenée à évoluer. Les versions ultérieures seront disponibles sur le [site de la DOSI campus Timone](#), auprès des services de réservation des salles et affichées dans les salles informatiques pédagogiques concernées.

Une demande d'installation ne garantit pas sa réalisation : la chaîne de validation complète doit être parcourue avant que l'installation soit réellement effective.

Étape 1 : demande d'installation

La demande d'installation du logiciel doit être effectuée en priorité via un ticket dans le service d'assistance de l'ENT (Helpdesk), *au minimum 30 jours calendaires avant la date souhaitée d'utilisation*.

La demande doit comporter les informations suivantes :

- les dates et horaires des sessions nécessitant l'installation,
- les salles pédagogiques concernées pour chaque session,
- le nom et la version précise du logiciel,
- le moyen d'obtenir les supports d'installation (CD/DVD ou périphérique USB à nous faire parvenir, lien complet vers les sites internet des éditeurs ou développeurs en cas de téléchargement)
- si le produit est soumis aux termes d'une licence particulière, les preuves de licence en cours de validité, les numéros de série et clés d'installation, en nombre suffisant pour l'ensemble des postes concernés.

Étape 2 : validation de la demande par le service gestionnaire des salles

À réception de la demande, si celle-ci est conforme, la DOSI Campus Timone sollicite le service gestionnaire des salles pour obtenir une validation de principe concernant l'installation du logiciel.

En cas de refus, l'installation n'est pas réalisée et la DOSI Campus Timone informe le demandeur.

Étape 3 : validation technique de l'installation

Après la validation du service gestionnaire des salles, la DOSI Campus Timone réalise des tests d'installation sur les configurations types présentes dans les salles concernées.

En cas de difficultés d'installation, la DOSI Campus Timone sollicitera le demandeur notamment pour obtenir les documentations nécessaires ou des précisions sur les spécificités de cette opération.

En cas d'impossibilité d'installation, la DOSI Campus Timone le notifie au demandeur ainsi qu'au service gestionnaire des salles.

Étape 4 : réalisation de l'installation

Après cette double validation, le programme est installé par la DOSI Campus Timone dans les salles concernées, *au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la première session d'utilisation*.

Étape 5 : validation fonctionnelle de l'installation

Une fois l'installation réalisée, le demandeur est invité à prendre rendez-vous avec le service gestionnaire des salles afin de *valider le bon fonctionnement du logiciel*.

En cas de dysfonctionnement constaté, le demandeur devra le notifier immédiatement à la DOSI Campus Timone, en donnant une description précise des anomalies rencontrées.

La DOSI Campus Timone réalisera une expertise afin de corriger dans la mesure du possible les défauts de fonctionnement du logiciel. Le demandeur pourra être sollicité pour un rendez-vous avec un technicien dans les salles concernées afin d'apporter des précisions sur le fonctionnement normal du logiciel.

Alain BERTHON

Responsable de la DOSI Campus Timone

